



**TRIBUNAL DE
GRANDE INSTANCE
DE DIGNE-LES-BAINS**
Procédures collectives

**EXTRAIT D'UN JUGEMENT
DE LIQUIDATION JUDICIAIRE
APRÈS OUVERTURE
DE REDRESSEMENT JUDICIAIRE**

Dossier RG n° : N° RG 18/00002

Par jugement du 02 août 2018 le Tribunal de Grande Instance de DIGNE-LES-BAINS a prononcé la liquidation judiciaire après ouverture de redressement judiciaire de :

Gilles MARINI

29 Rue Chateaufort

06 000 NICE

avocat

A nommé :

- Mandataire liquidateur :

SCP JP. LOUIS & A. LAGEAT

264 Rue Berthelot

ZA Saint Joseph

CS 40019

04 107 MANOSQUE CEDEX

- Juge commissaire :

André TOUR

A ordonné la publicité du dit jugement.

Le Greffier.



**TRIBUNAL DE
GRANDE INSTANCE
DE DIGNE-LES-BAINS**
Procédures collectives

**EXTRAIT D'UN JUGEMENT
ARRÊTANT LE PLAN DE
CONTINUATION**

Par jugement du 02 août 2018 le Tribunal de Grande Instance de DIGNE LES BAINS a arrêté le plan de sauvegarde organisant la poursuite de l'activité de l'entreprise de :

S.C.I. DEGUINVEST

Chez Hôtel BELALP - SARL
THIBERIC

102 Avenue De Lattre de Tassigny

04 100 MANOSQUE

530 243 294

A fixé à 10 années la durée du plan de redressement.

A nommé commissaire à l'exécution du plan : la SCP DOUHAIRE-AVAZERI Avenue du 1^{er} Mai ZI Saint Joseph Immeuble Le Meeting 04 100 MANOSQUE

A maintenu la SCP JP. LOUIS & A. LAGEAT - 264 Rue Berthelot - ZA Saint Joseph - CS 40019 - 04 107 MANOSQUE CEDEX, représentant des créanciers pendant le temps nécessaire à la vérification des créances.

A ordonné la publicité du jugement.

Le Greffier.



**TRIBUNAL DE
GRANDE INSTANCE
DE DIGNE-LES-BAINS**
Procédures collectives

**EXTRAIT D'UN JUGEMENT DE
CLÔTURE POUR
INSUFFISANCE D'ACTIFS**

Par jugement en date du 27 septembre 2018 le Tribunal a prononcé pour insuffisance d'actifs la clôture des opérations de liquidation judiciaire de :

Gilles GARDIOL

Rue de l'Eglise

04 230 MALLEFOUGASSE AUGES

agriculteur

et ordonné la publicité du jugement.

Le Greffier.



**TRIBUNAL DE
GRANDE INSTANCE
DE DIGNE-LES-BAINS**
Procédures collectives

**EXTRAIT D'UN JUGEMENT DE
CLÔTURE POUR
INSUFFISANCE D'ACTIFS**

Par jugement en date du 27 septembre 2018 le Tribunal a prononcé pour insuffisance d'actifs la clôture des opérations de liquidation judiciaire de :

Véronique ROUX

L'Eglise

05 160 PONTIS

agricultrice

et ordonné la publicité du jugement.

Le Greffier.

Alpes de Haute Provence / COMMUNE D'AUBIGNOSC

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**PLAN LOCAL D'URBANISME
ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE RÉVISION ALLÉGÉE N°1**

Par arrêté n°49-2018 du 21 septembre 2018, le maire d'AUBIGNOSC a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative à la révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (dossier des « Couzourets »).

Le Président du Tribunal Administratif a désigné Monsieur Michel BOUZON, en qualité de Commissaire Enquêteur par décision du 07 septembre 2018.

L'enquête publique se déroulera à la mairie du : mercredi 17 OCTOBRE au mercredi 21 NOVEMBRE 2018 inclus soit pendant 36 jours consécutifs. Le dossier d'enquête publique pourra être consulté en mairie les lundis, mardis, mercredis, jeudis, vendredis de 08 h 30 à 12 h 00 ainsi que les mardis et jeudis de 14 h 00 à 18 h 00 ; Il sera également consultable et téléchargeable sur le site web : <https://aubignosc04.fr>

– le dossier d'enquête publique comprend :

- Le dossier d'Arrêt
- Le bilan de la concertation
- La délibération d'arrêt
- Le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint (en date du 14 septembre 2018) et les avis reçus par mail ou par courrier.
- L'avis de l'autorité environnementale (DREAL PACA)
- L'avis de la CDPENAF (en date du 20 septembre 2018)

Le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public :

- Le mercredi 17 octobre 2018, de 08h30 à 12h00
- Le mardi 30 octobre 2018, de 14h30 à 18h30
- Le mercredi 21 novembre 2018, de 08h30 à 12h00

Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront être soit consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie soit adressées au Commissaire Enquêteur à la mairie d'AUBIGNOSC, place de Flore - 04200 AUBIGNOSC soit transmises par mail à l'adresse : plu-aubignosc@orange.fr

Le rapport et les conclusions motivées du Commissaire Enquêteur transmis au Maire dans le mois suivant la clôture de l'enquête pourront être consultés à la mairie pendant une année.

A l'issue, le projet de révision allégée du Plan Local d'urbanisme sera approuvé par le Conseil municipal.

Des informations complémentaires relatives au P.L.U. peuvent être demandées auprès du maire d'AUBIGNOSC.

Téléphone : 04 92 62 41 94, mairie.aubignosc@wanadoo.fr

Le présent avis sera publié dans deux journaux d'annonces légales (la Provence et « les petites affiches des AHP ») et sur le site internet <https://aubignosc04.fr>

Aubignosc, le 24 septembre 2018

Le maire - *René AVINENS.*